

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2026**

Présents : M. GUYON, F. JOBARD, O. PERRAD, A. JACQUET, J. FOURNIER, L. GUILLAUME,  
L. GRESSET, F.-H. LOERCH, L. RICHARD, T. GERARD

Excusés : A. ARNAUD donne pouvoir à L. RICHARD, G. GERBOD donne pouvoir à M. GUYON,  
M. CAPET

Secrétaire de séance : Laura GUILLAUME

Convocation du 16 janvier 2026

### **1) Approbation du compte-rendu du 18/12 et nomination du secrétaire de séance**

Le compte rendu du 18/12 est approuvé à l'unanimité. La secrétaire de séance est Laura GUILLAUME.

Madame le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour. La licence IV que la commune a racheté à M. Genin est mise à la disposition du restaurant au « Goût du Risoux » pour la durée du bail signé avec l'EPF de 9 ans, pouvant être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à 3 ou 6 ans.

Le conseil municipal donne son accord à Mme le Maire pour signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

### **2) Proposition d'achat de parcelles communales**

Vivien GAUBY souhaite acquérir une partie de la parcelle communale située au lotissement des Replats cadastrée AO 67, en prolongement de sa parcelle.

Le conseil municipal refuse cette proposition d'achat de parcelles et accepte l'empiètement de son terrain de pétanque sur la parcelle communale, sous condition de ne pas obstruer le passage (servitude de passage instauré par la commune le long du ruisseau).

Mme Duchaussoy souhaite acquérir la parcelle cadastrée AN n° 143, située au 130, chemin du Chasal pour plus d'aisance. Il s'agit d'une parcelle de 288 mètres carrés situé entre la maison de Monique DOLE et la maison de Mme Duchaussoy.

Le conseil décide de vendre ce terrain. Toutefois, il est nécessaire de vérifier auprès des services d'Arcade, si celle-ci n'est pas concernée par une place de dépôt de neige. Dans ce cas, une servitude serait à établir (l'acquéreur ne voyant pas d'inconvénient). Mme le Maire va rencontrer l'acquéreur pour se mettre d'accord sur le prix.

### **3) Appartement école**

M. et Mme Figard ont libéré l'appartement au-dessus de l'école fin décembre, l'état des lieux est satisfaisant. Le conseil souhaitait conserver l'appartement cet hiver, dans le cas où un pisteur serait à loger, l'offre d'emploi n'ayant pas encore abouti. Le conseil décide de le louer. Le loyer est fixé à 750 €/mois avec garage sans les charges. Priorité sera donnée aux familles avec enfant. Une annonce va être publiée.

Le conseil municipal donne son accord à Mme le Maire pour signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

### **4) Modification délibération subvention fontaine**

La délibération sollicitant la subvention DETR pour le remplacement de la conduite de la fontaine doit être modifiée. En effet, la délibération du 21/11/2024 mentionnait un montant HT de 22 426 € et 6 727 € de subvention. Un regard a été ajouté lors des travaux, la facture est donc de 23 081 € HT et la subvention de 6 924 €. La subvention doit donc être modifiée en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Mme le Maire dans les conditions exposées ci-dessus et autorise Mme le Maire à signer la délibération correspondante et tout document s'y afférent.

### **5) Retour entretiens AMI**

Madame le Maire et Olivier PERRAD ont reçus deux candidats concernant l'AMI pour Cévéo le 14/01. Etaient présents : la DDT, Léa VILLEMONTAIX de village d'avenir, le PNR, M. LANGELEZ de la GTJ, Edouard PROST DGS d'Arcade, Quentin PECAUD directeur de l'office de tourisme et Jean-Gabriel ROBEZ MASSON qui a géré un gîte à Longchaumois. « Le Ruisseau » situé vers Oyonnax étaient présents et « le Manoir » situé à l'étranger, ont été auditionnés en visio conférence. Le 03/02, une autre candidature est prévue dans les locaux de la mairie.

### **6) Comptes rendus divers (réunion/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses**

#### **a) Emprunt**

Un emprunt de 100 000 € est en cours auprès de la Banque Populaire pour une durée de 7 ans au taux fixe de 3.29 %. Les frais de dossier s'élèvent à 150 €. La périodicité de remboursement est trimestrielle pour un montant de 4 393.93 €. Pour rappel, un emprunt d'un montant plus important était prévu au budget.

Le conseil municipal donne son accord de principe.

#### **b) Vœux**

La cérémonie des vœux a lieu ce vendredi à 19h à la salle des fêtes.

#### **c) Convention d'occupation des locaux scolaires et communaux**

Madame le Maire propose de signer une convention de mise à disposition des locaux communaux à l'association « les petites mains créatives » pour organiser les ateliers créatifs. Fabienne JOBARD ayant travaillé celui-ci.

Le conseil municipal donne son accord à Mme le Maire pour signer la délibération et la convention correspondantes et tout documents s'y afférent.

***d) Date commission finances***

La commission finances et travaux aura lieu le mardi 10/02 à 18h.

- e)*** Olivier PERRAD fait le compte rendu de la réunion ***SMDT*** de ce lundi. Le contrat avec EAB devait se terminer en fin de saison, le contrat va être reconduit pour un an. Le SMDT envisage la mise en place d'un projet tourisme 4 saisons à l'avenir.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 30.

Fait à Bellefontaine, le 28/01/2026